

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2008

MEMBRES EN EXERCICE

M. BOCQUET Alain, Député - Maire,

M. RENAUD Eric, Mme DEROEUX - DUVIVIER Claudine, M. PIGE René, Mme GARCETTE - BUONO Angéline, M. MONDINO Jean-Marc, M. RUCIAK Pascal, Mme BOULANGER-DEGAND Marie Lou, M. DE NEVE Franc, Mme SZYMANSKI Nelly, - **ADJOINTS**.

Mme BUCHE-LEBRUN Laëtitia, Mme ATMANI Noura, M. LEGRAIN Didier, Mme LAURENT-DELCROIX Sabine, M. MERESSE Michel, Mme CUVELIER Marielle, M. LECLERCQ David, Mme LAUWERS-DECHERF Régine, M. VALDHER Christian, Mme FRANCOIS-PARENT Thérèse, M. GOSSART Dominique, Mme IOVINO-LESAGE Danièle, M. PYNTE Eric, Mme DA SILVA-COLLIER Hélène, M. DUGNOL Pascal, Mme VANDERMOUTEN Patricia, M. BOERAEVE Jean Claude, Mme DERISBOURG Virginie, M. WUILBERT Alain, Mme TOURNOIS-VEAUX Christabel, M. CASTELAIN Eric, Mme HUON-PETIT Monique, M. VAN GULCK Régis - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 14 OCTOBRE 2008

=&=&=&=&=

PRESIDENCE DE : M. Alain BOCQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laëtitia BUCHE-LEBRUN

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Membres absents excusés et représentés :

- Madame Thérèse FRANCOIS a donné pouvoir à M. Pascal RUCIAK.
- Madame Hélène DA SILVA a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI.

Il est présenté au Conseil municipal les différents scénarii retenus par le SIVU pour la construction du centre aquatique.

Le Conseil adopte le compte rendu de la séance du 26 juin 2008.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Compte tenu des notifications reçues depuis le vote du budget prévisionnel et des besoins nouveaux qui sont apparus, une décision Budgétaire modificative est adoptée.

Adopté. Deux abstentions : M. Eric CASTELAIN et Mme Monique HUON

FIXATION DE L'INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil décide d'accorder l'indemnité de conseil calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 au taux de 100% soit pour l'année 2008 la somme de 3 718,29€.

Adopté à l'unanimité.

TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE ó DISPOSITIFS PUBLICITAIRES.

Une nouvelle taxe, la "Taxe Locale sur la Publicité Extérieure", remplaçant à compter du 1^{er} janvier 2009 la « Taxe Communale sur les Emplacements Publicitaires Fixes », a été créée.

Appelé à fixer les modalités d'application de cette taxe qui porte sur la superficie exploitée, hors encadrement, des dispositifs publicitaires (en dehors de l'affichage de publicités à visées non commerciales ou concernant des spectacles.), le Conseil décide de fixer les tarifs de la façon suivante :

-Dispositifs publicitaires non numériques : 100% du tarif maximal soit 20€/m²/an

-Dispositifs publicitaires numériques : 100% du tarif maximal soit 60€/m²/an

Comme le prévoit la loi, imposant les tarifs, des dispositifs publicitaires non numériques, seront appliqués progressivement entre 2009 et 2013.

Afin de ne pas pénaliser les commerçants amandinois, il est décidé que cette taxe ne serait pas appliquée aux enseignes et préenseignes.

Adopté à l'unanimité.

VENTE DE PANNEAUX ISOTHERMIQUES ET DIVERS MATERIELS ET MATERIAUX ó ANCIENS ETABLISSEMENT DES « CUISINES DES SOURCES »

Des travaux d'aménagement des anciens établissements des « Cuisinés des Sources » - 14, rue du Thumelart ó prévoient la suppression des panneaux isothermes et divers matériels et matériaux.

Il est décidé de les mettre à disposition de l'Hôtel des Ventes de Valenciennes pour une vente publique.

Adopté à l'unanimité.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - FOURRIERE AUTOMOBILE

La convention de délégation de service public de fourrière automobile arrivant à son terme, une nouvelle procédure va être lancée sous la forme d'une concession, pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE 6 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL

Le 6 novembre prochain, se dérouleront les élections aux Comités Techniques Paritaires et aux Comités d'Hygiène et de Sécurité, qui comprennent un nombre égal des représentants de la Collectivité et des représentants du Personnel (5 élus titulaires et 5 élus suppléants ainsi que de 5 représentants du personnel titulaires et de 5 représentants du personnel suppléants)

Sont désignés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Eric RENAUD	Mme Angéline GARCETTE
M. René PIGE	M. Franc DE NEVE
M. Michel MERESSE	M. Didier LEGRAIN
Mme Thérèse FRANCOIS	Mme Sabine LAURENT
Mme Monique HUON	M. Régis VAN GULCK

Adopté à l'unanimité.

MARCHES D'ASSURANCES

- Signature des marchés suivants :

Lot 1 Dommages aux biens et risques annexes	<u>Courtier</u> : Caisse Nationale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord-Est (Reims) <u>Assureur</u> : GROUPAMA	0,256m ² TTC
Lot 2 Responsabilité Civile	SMACL (Niort)	0,18% HT de la Masse Salariale
Lot 3 Flotte Automobile	SMACL (Niort)	11 338,48€ TTC
Lot 4 Risques Statutaires	Aucune suite ne sera donnée à ce lot.	
Lot 5 Protection Juridique	<u>Courtier</u> : Bruno SUBERVIE (Bordeaux) <u>Assureur</u> : D.A.S.	2 048,50€ TTC
Lot 6 Individuelle Accident	SMACL	941,76€ TTC

Adopté. Ne prend pas part au vote : M. Didier LEGRAIN.

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AR 70 ET 191 RUE DE LA CROISSETTE

Dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire au Mont des Bruyères est décidée l'acquisition des parcelles cadastrées section AR 70 et 191 rue de la Croisette d'une superficie totale de 1 908m² moyennant le prix de 154 000,00€.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES RUE DU CHENE CRUPEAU APPARTENANT AU CONSEIL GENERAL

Est décidée l'acquisition d'un ensemble de parcelles d'une superficie totale de 13 989m² Rue du Chêne Crupeau constituant une partie de l'emprise du projet abandonné de déviation de la RD 151, appartenant au Conseil Général moyennant le prix de 47 000,00€.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI 287 AVENUE DU COLLEGE APPARTENANT A LA SCI FERME DE L'EMPIRE

Dans le cadre du projet de construction d'une aire de loisirs pour la petite enfance sur le terrain communal 56 avenue du Collège, et afin de créer un alignement dans les clôtures à poser est décidée l'acquisition gratuite d'une bande de terrain sur la parcelle AI 287 appartenant à la SCI Ferme de l'Empire.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DE L'HABITATION 36, RUE LOUIS PASTEUR APPARTENANT A LA SNCF

La ville se rend acquéreur auprès de la SNCF, au prix de 58 000,00€, de l'habitation située 36, rue Louis Pasteur.

Cette propriété est concernée par le projet d'aménagement d'une voirie sur le délaissé qui permettra de relier la route de Lille à la zone de Marillon.

Adopté à l'unanimité.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AH 510, CHEMIN DE LA PANNERIE

Est acceptée la vente aux propriétaires 272 Chemin de la Pannerie, au prix estimé par le service des domaines de 1 250,00€ pour environ 125m², d'une partie de la parcelle cadastrée section AH 510 située à proximité de leur habitation, ce terrain n'étant pas utile à la Commune.

Adopté à l'unanimité.

CESSION DES PARCELLES AY 68 ET 69P, RUE LOUIS LEBLANC A LA SCI DES APOTHICAIRES

La SCI des Apothicaires a sollicité la Commune en vue d'acquérir environ 3000m² du terrain communal cadastré section AY 68 et 69 rue Louis Leblanc (face au garage RENAULT), afin de construire un bâtiment d'environ 200m² destiné à une activité de commerce de matériel médical.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de cession moyennant le prix estimé par le service des domaines de 80 000,00€.

Adopté à l'unanimité.

INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES HABITATIONS ET DU TERRAIN CADASTRES SECTION AN 47, 48 ET 51 ROUTE DE LA FONTAINE BOUILLON

Après avis de la Commission Communale des Impôts Directs, il a été constaté que les propriétés cadastrées section AN 47, 48, et 51 (1612-1626, route de la Fontaine Bouillon), n'avaient plus de propriétaires connus. Elles sont dès lors présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil, et peuvent revenir à la Commune.

Il est donc décidé d'incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

Adopté à l'unanimité.

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC 116, 118 ET 120, RUE DE LECELLES

La Commune a acquis en octobre 2004 et Août 2006 les parcelles cadastrées section AC 116, 118 et 120, rue de Lecelles constituant l'emprise du chemin d'accès aux habitations 263 à 271 rue de Lecelles.

Afin de clarifier la situation juridique de ce chemin, il est décidé de les classer dans le domaine public. (Ce classement sera dispensé d'enquête publique car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation existante, et que les terrains sont déjà propriétés de la Commune.)

Adopté à l'unanimité.

ZAC DE L'ELNON ó REAMENAGEMENT DES ESPACES COMMUNS ó MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 DECEMBRE 2007

Par délibération en date du 13 décembre 2007, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'acquisition d'un ensemble de parcelles appartenant à la SA du Hainaut et à la SA HLM 62/59 moyennant l'euro symbolique en vue de réaménager les espaces communs de la ZAC de l'Elnon.

En raison d'une erreur du géomètre, Il est décidé de rectifier cette délibération dans les références cadastrales afin de permettre au notaire chargé d'établir l'acte de transfert de propriété de remplacer la liste des parcelles annexées à la délibération du 13 décembre 2007 .

Adopté. Deux votes contre : M. Eric CASTELAIN et Mme Monique HUON.

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU MONT DES BRUYERES

Est approuvé le projet de P.A.E à instituer dans le secteur du Mont des Bruyères (rue du Chêne Crupeau) qui répond aux orientations urbaines du Plan Local d'Urbanisme.

L'institution de ce PAE permet de mettre à la charge des constructeurs tout ou partie du coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants des lotissements qui devraient être réalisés dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (P.V.R) DU SECTEUR DU MONT DES BRUYERES- (RUE DU CHENE CRUPEAU.)

En raison de l'urbanisation du secteur du Mont des Bruyères retenu par la Commune dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et notamment du Plan d'aménagement et de développement durable approuvé le 29 juin 2006, la rue du Chêne Crupeau nécessite des travaux d'élargissement et de réfection. Ces terrains sont actuellement inconstructibles en l'absence de réseaux publics au droit des terrains.

La commune ayant instituée le principe de la P.V.R sur l'ensemble du territoire communal par délibération du 20 décembre 2001, une délibération spécifique est adoptée afin d'instaurer cette participation dans ce secteur, dont le montant au m² est fixé à 30,30p (coût estimé des travaux / superficie concernée.)

Adopté à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA FOURMILIERE » ó MARCHE DE TRAVAUX

Suite à appel d'offres, les marchés suivants seront signés :

Lot 1 : V.R.D, espaces verts, clôtures	Jean LEFEBVRE/Jardins 2000 (Denain)	142 713,30p HT
Lot 2 : Gros ñuvre, Plâtrerie, carrelage	SJD (Saint-Amand)	238 148,71p HT
Lot 3 : Chalet	Compagnons des Bois (Moeuvres ó 62)	227 427p HT
Lot 4 : Etanchéité	Sté Rousseau (Caudry)	14 078,81p HT
Lot 5 : Menuiseries, faux plafonds	Lot infructueux	
Lot 6 : Plomberie, Sanitaires	Lot infructueux	
Lot 7 : Electricité, chauffage, ventilation	Hainaut Electricité (Saint-Amand)	38 871,38p HT Option : 2 993,98p HT
Lot 8 : Peintures, Revêtements de sol	Sté ABL (Anzin)	19 414,30p HT

Adopté à l'unanimité.

PROJET DE RENOVATION DU BATIMENT SIS 14, RUE DU THUMELART

Afin d'installer l'Historial, et d'inscrire ainsi le site dans le futur parcours muséal de la ville, il est décidé de lancer les mises en concurrence pour la rénovation du bâtiment 14 rue du Thumelart, propriété de la ville et de solliciter les financeurs potentiels pour la réalisation de l'opération.

Adopté. Ne prend pas part au vote : M. Jean-Claude BOERAEVE

PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA RD 169 (AU LIEU DIT DE « LA GRISE CHEMISE »)

Versement d'une subvention d'équipement à la CAPH d'un montant de 111 793,73 p correspondant à la participation de la ville aux travaux dont la CAPH a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Adopté. Deux votes contre : M. Eric CASTELAIN et Mme Monique HUON.

ETUDES ET TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU D'ELECTRICITE RUE DE LA LOUVIERE

Signature d'une convention autorisant le versement du fonds de concours de 158 742,61p au SIDEGAV correspondant à 60% de la partie globale des travaux d'enfouissement hors taxe.

Adopté à l'unanimité.

ADHESION DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES EAUX DU NORD DE LA FRANCE (SIDENFRANCE) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU NORD (SIAN) ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RAVINE (NORD) ET LA COMMUNE DE CLETY (PAS-DE-CALAIS) ET ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SERANVILLERS-FORENVILLE (NORD), BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES, OISY-LE-VERGER, SAUCHY-CAUCHY (PAS DE CALAIS) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU NORD (S.I.A.N.)

Adopté à l'unanimité.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES VRD DE LA ZONE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Signature d'un avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des voiries et réseaux divers sur la zone de tourisme et de loisirs, suite à la cession du cabinet INGEROP, titulaire, et à la création d'une nouvelle société AGENCE DEPRET ó SARL URBA FOLIA, sise 63 avenue de Canteleu, « La Maison Noire » 59650 Villeneuve d'Ascq.

Adopté à l'unanimité.

CONTRIBUTION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES DE LA VILLE fixée à 68 062,15p pour l'année scolaire 2008/ 2009.

Adopté. Une abstention : Mme Marie-Lou BOULANGER.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL TITULAIRE AUPRES D'ASSOCIATIONS SPORTIVES

Acceptation du principe de mise à disposition d'Éducateurs Sportifs Titulaires de la Ville, auprès du Nouveau SAEC, Hand-ball Club Amandinois, Saint-Amand Natation Porte du Hainaut, Association des Boxeurs Amandinois et Union Saint-Amand Porte du Hainaut et formalisation de ces mises à disposition par conventions en déterminant les modalités.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Octroi de subventions à diverses associations.

Monsieur le Maire ainsi que les membres du Conseil respectivement membres d'associations ne prennent pas part au vote, à savoir : Mme Monique HUON pour l'association « Les Péqueux Amandinois ».

Adopté.

SEMAINE DE LA FRATERNITE DU 8 AU 16 MAI 2009

La semaine de la fraternité sur le thème « Un geste vers l'autre » sera organisée du 8 au 16 mai 2009.

Les partenaires potentiels seraient les associations de la Ville, les écoles, les collèges, les lycées, les C.L.S.H., l'école de musique, la médiathèque

Le projet de programme est adopté ; Les crédits nécessaires pour l'organisation seront inscrits au budget 2009.

Adopté à l'unanimité.

AIDE AUX COMMUNES SINISTREES DE LA SAMBRE

Un secours financier basé sur le principe d'une aide de 1p par habitant soit un total de 17 500p est alloué aux communes de la Sambre sinistrées dans la nuit du 3 au 4 août 2008.

Cette subvention sera répartie équitablement entre les quatre communes de Neuf-Mesnil (4 375p), Hautmont (4 375p), Maubeuge (4 375p) et Boussières-sur-Sambre (4 375p).

Adopté à l'unanimité.

FINANCEMENT DE LA 3^{EME} TRANCHE DES TRAVAUX DE LA 2^{EME} PHASE DE RESTAURATION EXTERIEURE DE LA TOUR ABBATIALE

Demandes de subventions relatives à la troisième tranche des travaux de la 2^{ème} phase (6^{ème} tranche du protocole) concernant l'achèvement des travaux de restauration de la façade Sud et partie gauche de la face Est et revers dont le montant s'élève à 1 059 154,24 p HT.

Adopté à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS D'ARTISANS D'ART

La réhabilitation du 4, rue du Wacq étant achevée, il est désormais possible d'ouvrir cet espace culturel à des « artistes-créateurs » pour qu'ils puissent, lors de l'exécution de leurs œuvres, rencontrer et échanger avec un public le plus large possible.

Est **adopté à l'unanimité** le règlement fixant les modalités d'occupation du site.

DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE »

M. DUGNOL est désigné comme « correspondant sécurité routière ».

Adopté à l'unanimité.

SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES DU HAINAUT-CAMBRESIS-DOUAISIS

Monsieur Franc DE NEVE, adjoint au développement durable, à l'environnement et au cadre de vie, est désigné comme le représentant de la Ville au sein de cette structure

Adopté à l'unanimité.